

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 15 DÉCEMBRE, à 16 h 12, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 11).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA (arrivé à 16 h 20, avant l'examen des rapports), Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 16 h 29, au rapport n° 23/7-003), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN (arrivée à 16 h 35, au rapport n° 23/7-003), Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET (arrivé à 16 h 19, avant l'examen des rapports), Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée à 17 h 12, au rapport n° 23/7-008), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM (arrivée à 16 h 26, au rapport n° 23/7-003), Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 16 h 22, au rapport n° 23/7-001), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE (arrivé à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Henriette BABET (arrivée à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 16 h 18, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

| | | |
|--------------------------|--|---------------------------------|
| Ibrahim DINDAR | | par Gilbert ANNETTE |
| Dominique TURPIN | pour toute la durée de la séance | par Julie PONTALBA |
| Karel MAGAMOOTOO | | par Geneviève BOMMALAIS |
| David BELDA | à compter de son départ à 19 h 22, au rapport n° 23/7-025 | par Fernande ANILHA |
| Christelle HASSEN | jusqu'à son arrivée à 16 h 35 au rapport n° 23/7-003 | par Jean-François HOAREAU |
| Benjamin THOMAS | à compter de son départ à 18 h 49, au rapport n° 23/7-019 | par Raihanah VALY |
| Julie LALLEMAND | jusqu'à son arrivée à 17 h 12 au rapport n° 23/7-008 | par Jean-Pierre MARCHAU |
| Aurélié MÉDÉA | pour toute la durée de la séance | par Jean-Max BOYER |
| Michel LAGOURGUE | à compter de son départ à 19 h 35, au rapport n° 23/7-028 | par Noela MÉDÉA MADEN |
| Wanda YENG-SENG BROSSARD | pour toute la durée de la séance | par Jean-Pierre HAGGAI |
| Vincent BÈGUE | à compter de l'arrivée de sa mandataire à 16 h 18, avant l'examen des rapports | par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY |

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Jean-Max BOYER a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition de la maire, les rapports n° 23/7-062, n° 23/7-063 et n° 23/7-064 portant passation de conventions entre la Commune de Saint-Denis, la Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion (SHLMR) et l'Établissement public foncier de la Réunion (ÉPFR) pour l'acquisition foncière et le portage respectivement des terrains cadastrés BH 546, 547 et 548 situés rue Tessan à Sainte-Clotilde pour la réalisation d'opérations de logements aidés ont été inscrits à l'ordre du jour de séance par vote à main levée et à l'unanimité des votants.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

| Élus intéressés | en qualité de | au titre de la (l') | rapport n° |
|--|---------------------|-------------------------------|--|
| (1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER) | | partenaire | CAP 23/7-007 |
| (1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER) | (titulaire) | délégués / Ville | CROUS (théâtre Vladimir Canter) 23/7-011 |
| - <u>Jean-Max BOYER</u> | (suppléant) | | |
| - <u>Jacques LOWINSKY</u> | | parent | Lokal de la Source |
| - <u>Gilbert ANNETTE</u> | | parent | ANVPR |
| - <u>Philippe NAILLET</u> | | parent | ADRIE |
| (1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER) | | partenaire | CAP |
| - <u>Brigitte ADAME</u> | (présidente) | députée / CINOR | MDEN de la Réunion |
| - <u>Jean-Max BOYER</u> | | employé | |
| - <u>Éricka BAREIGTS</u> | (présidente) | maire de Saint-Denis | MLN |
| - <u>Jacques LOWINSKY</u> | (président délégué) | délégués / Ville | |
| - <u>Raihanah VALY</u> | | | |
| - <u>Gérard FRANÇOISE</u> | | | |
| - <u>Christèle BEAUMIER</u> | | | |
| - <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u> | | partenaire | CÉVIF |
| (1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER) | | partenaire | ARCV |
| - <u>Noela MÉDÉA MADEN</u> | | présidente | FJJ |
| - <u>Geneviève BOMMALAIS</u> | | parente | ASD |
| - <u>Geneviève BOMMALAIS</u> | | vice-présidente | ADÉSC |
| - <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u> | | parente | BCD |
| - <u>Arnaud HUGUET</u> | | vice-président | OMS de Saint-Denis |
| - <u>Éricka BAREIGTS</u> | | maire de Saint-Denis | CPTS Nord Réunion 23/7-022 |
| - <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u> | (titulaire) | délégués/ maire | |
| - <u>Stéphane PERSÉE</u> | (suppléant) | pour la promotion de la santé | |

| | | | | |
|-------------------------|-------------|--------------------------|-------------------------|----------|
| - Éricka BAREIGTS | (titulaire) | candidats | Conférence régionale... | 23/7-024 |
| - Jacques LOWINSKY | (suppléant) | | | |
| - Gérard FRANÇOISE | | mandataire / Département | SIDR | 23/7-035 |
| - Érick FONTAINE | | délégué / Ville | SHLMR | 23/7-038 |
| - Monique ORPHÉ | | délégués / Ville | SODIAC | 23/7-039 |
| - Jean-François HOAREAU | | | | |
| - Virgile KICHENIN | | | | |
| - Érick FONTAINE | | délégué / Ville | SHLMR | 23/7-041 |
| - Éricka BAREIGTS | | maire de Saint-Denis | AGORAH | 23/7-042 |
| - Gilbert ANNETTE | | délégués / CINOR | ÉPFR | 23/7-043 |
| - Jean-François HOAREAU | | | | |
| - Julie PONTALBA | | | | |
| - Benjamin THOMAS | | | | |
| - Gilbert ANNETTE | | délégués / CINOR | ÉPFR | 23/7-044 |
| - Jean-François HOAREAU | | | | |
| - Julie PONTALBA | | | | |
| - Benjamin THOMAS | | | | |
| (2) David BELDA | | délégué / Ville | SÉDRÉ | 23/7-045 |
| - Gérard FRANÇOISE | (PDG) | délégués / CINOR | SODIPARC | 23/7-051 |
| - Jean-François HOAREAU | | | | |
| - Jean-Alexandre POLEYA | | délégués / Ville | | |
| - Virgile KICHENIN | | | | |
| - Jean-Pierre MARCHAU | | | | |
| - Gilbert ANNETTE | | délégués / CINOR | ÉPFR | 23/7-062 |
| - Jean-François HOAREAU | | | | |
| - Julie PONTALBA | | | | |
| - Benjamin THOMAS | | | | |
| - Gilbert ANNETTE | | délégués / CINOR | ÉPFR | 23/7-063 |
| - Jean-François HOAREAU | | | | |
| - Julie PONTALBA | | | | |
| - Benjamin THOMAS | | | | |
| - Gilbert ANNETTE | | délégués / CINOR | ÉPFR | 23/7-064 |
| - Jean-François HOAREAU | | | | |
| - Julie PONTALBA | | | | |
| - Benjamin THOMAS | | | | |

CAP
CROUS
ANVPR
ADRIE
CINOR
MDEN...
MLN
CÉVIF
ARCV
FJJ
ASD
ADÉSC
BCD
OMS...

Club Animation Prévention
Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)
Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement
Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
Maison de l'Emploi du Nord de la Réunion
Mission locale Nord
Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales
Association réunionnaise des Centres de Vacances
Foyer des Jeunes de Joinville
Archers de Saint-Denis
Association dionysienne d'Éducation sportive canine
Basket Club dionysien
Office municipal des Sports de Saint-Denis

Conférence régionale...
SIDR
SHLMR
SODIAC
ÉPFR
SÉDRÉ
PDG
SODIPARC

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols
Société immobilière du Département de la Réunion
Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
Société dionysienne d'Aménagement et de Construction
Établissement public foncier de la Réunion
Société d'Équipement du Département de la Réunion
président directeur général
Société dionysienne de Gestion des Équipements

(1) élue absente / représentée
(2) élu parti au rapport n° 23/7-025

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

| | | |
|---|---------------------------------------|---|
| Michel LAGOURGUE Henriette BABET | arrivés à 16 h 17 | |
| Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY | arrivée à 16 h 18 | avant l'examen des rapports |
| Arnaud HUGUET | arrivé à 16 h 19 | |
| Yassine MANGROLIA | arrivé à 16 h 20 | |
| Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY | arrivée à 16 h 22 | au rapport n° 23/7-001 |
| Audrey BÉLIM | arrivée à 16 h 26 | |
| Claudette CLAIN | arrivée à 16 h 29 | au rapport n° 23/7-003 |
| Christelle HASSEN | arrivée à 16 h 35 | |
| Philippe NAILLET | sorti à 16 h 53 revenu à 17 h 03 | au rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008 |
| Brigitte ADAME | sortie à 16 h 58 revenue à 17 h 03 | après le vote du rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008 |
| Julie LALLEMAND | arrivée à 17 h 12 | au rapport n° 23/7-008 |
| Benjamin THOMAS | sorti à 17 h 30 revenu à 18 h 04 | au rapport n° 23/7-008 au rapport n° 23/7-011 |
| Marylise ISIDORE | sortie à 17 h 49 revenue à 18 h 04 | au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011 |
| Jean-Pierre MARCHAU | sorti à 17 h 54 revenu à 18 h 02 | au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011 |
| Joëlle RAHARINOSY | sortie à 17 h 55 revenue à 18 h 08 | au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011 |
| Jean-Alexandre POLEYA | sorti à 17 h 57 revenu à 18 h 29 | au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011 |
| Jean-Max BOYER Jacques LOWINSKY Gilbert ANNETTE <small>(voir élus intéressés : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)</small> | sortis à 18 h 31 | au rapport n° 23/7-011 (thématiques : Culturel - Éducation populaire - Handicap/ Intégration/ Discrimination) pour le vote correspondant (lignes : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR) |
| Gilbert ANNETTE | revenu à 18 h 32 | au rapport n° 23/7-011 après vote de la ligne « ANVPR » |

| | | |
|---|--|---|
| Philippe NAILLET Brigitte ADAME Jean-Max BOYER (confer supra) Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Jacques LOWINSKY (confer supra) Raihanah VALY Gérard FRANÇOISE Christelle BEAUMIER (voir élus intéressés : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN) | sortis à 18 h 32 revenus à 18 h 33 (hors Éricka BAREIGTS) | au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN) |
| Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY Noela MÉDÉA MADEN Christelle HASSEN Geneviève BOMMALAIS Marie-Anick ANDAMAYE Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : CAP - CÉVIF - ARCV - FJJ - Vivancia océan Indien - ASD - ADÉSC - BCD - OMS de Saint-Denis) | sortis à 18 h 33 revenus à 18 h 35 (hors Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY et Noela MÉDÉA MADEN) | au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN) |
| Philippe NAILLET | sorti à 18 h 37 revenu à 18 h 42 | au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014 |
| Éricka BAREIGTS (élue intéressée : MLN) | revenue à 18 h 40 | au cours de la présentation du rapport n° 23/7-013 |
| Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (élue intéressée : CÉVIF) Noela MÉDÉA MADEN (élue intéressée : FJJ) | revenues à 18 h 42 | au rapport n° 23/7-014 |
| Henriette BABET | sortie à 18 h 36 revenue à 18 h 43 | au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014 |
| Guillaume KICHENAMA | sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 45 | au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-016 |
| Jean-François HOAREAU | sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 44 | au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-016 |
| Yassine MANGROLIA | sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 51 | au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-019 |
| Benjamin THOMAS | parti à 18 h 49 | au rapport n° 23/7-019 en laissant procuration à Raihanah VALY |
| Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Marie-Anick ANDAMAYE Stéphane PERSÉE (voir élus intéressés : CPTS Nord de la Réunion) | sortis à 19 h 09 revenus à 19 h 10 | avant examen du rapport n° 23/7-022 au rapport n° 23/7-023 |

| | | |
|---|--|--|
| Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : Conférence régionale...) | sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 23 | avant examen du rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028 |
| Sonia BARDINOT | sortie à 19 h 15 revenue à 19 h 25 | au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028 |
| Michel LAGOURGUE | sorti à 19 h 16 revenu à 19 h 30 | au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028 |
| David BELDA | parti à 19 h 22 | au rapport n° 23/7-025 en laissant procuration à Fernande ANILHA |
| Éric DELORME | sorti à 19 h 34 revenu à 19 h 44 | au rapport n° 23/7-028 au rapport n° 23/7-034 |
| Michel LAGOURGUE | parti à 19 h 35 | au rapport n° 23/7-028 en laissant procuration à Noela MÉDÉA MADEN |
| Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR) | sorti à 19 h 44 revenu à 19 h 45 | avant examen du rapport n° 23/7-035 au rapport n° 23/7-036 |
| Érick FONTAINE (voir élus intéressés : SHLMR) | sorti à 19 h 45 revenu à 19 h 46 | avant examen du rapport n° 23/7-038 au rapport n° 23/7-039 |
| Monique ORPHÉ Jean-François HOAREAU Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : SODIAC) | sortis à 19 h 46 revenus à 19 h 47 | avant examen du rapport n° 23/7-039 au rapport n° 23/7-040 |
| Érick FONTAINE (voir élus intéressés : SHLMR) | sorti à 19 h 48 revenu à 19 h 49 | avant examen du rapport n° 23/7-041 au rapport n° 23/7-042 |
| Éricka BAREIGTS (voir élus intéressés : AGORAH) (présidence à Jean-François HOAREAU puis à Brigitte ADAME au rapport n° 23/7-043) | sortie à 19 h 49 revenue à 19 h 51 | avant examen du rapport n° 23/7-042 au cours du rapport n° 23/7-043 |
| Gilbert ANNETTE Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : ÉPFR) | sortis à 19 h 51 revenus à 19 h 52 (hors Gilbert ANNETTE et Julie PONTALBA) | avant examen du rapport n° 23/7-043 après vote du rapport n° 23/7-044 |
| Yassine MANGROLIA | sorti à 19 h 51 revenu à 19 h 58 | au rapport n° 23/7-043 au rapport n° 23/7-051 |
| Gilbert ANNETTE Julie PONTALBA (élus intéressés : ÉPFR) | revenus à 19 h 55 | au rapport n° 23/7-048 |

Gérard FRANÇOISE

Jean-François HOAREAU

Jean-Alexandre POLEYA

Virgile KICHENIN

Jean-Pierre MARCHAU

(voir élus intéressés : SODIPARC)

sortis à 19 h 57

revenus à 19 h 58

avant examen du rapport n° 23/7-051

au rapport n° 23/7-052

Philippe NAILLET

sorti à 20 h 02

revenu à 20 h 07

au rapport n° 23/7-055

au rapport n° 23/7-059

Gilbert ANNETTE

Jean-François HOAREAU

Julie PONTALBA

Benjamin THOMAS

Érick FONTAINE

(voir élus intéressés : ÉPFR et SHLMR)

sortis à 20 h 09

revenus à 20 h 11

avant examen du rapport n° 23/7-062

après vote du rapport n° 23/7-064

OBJET **Optimisation des ressources humaines**
Gestion de l'effectif communal
Création de postes et transformation d'emplois

1. Création de postes

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

2. Transformation de postes

- a) Suite aux derniers avancements de grade et promotion interne, il est proposé la transformation des postes figurant à l'annexe jointe.
- b) Pour répondre aux besoins des services, il est proposé la transformation de l'emploi d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe qui avait été créé par la Délibération n° 15/5-32 du 26 septembre 2015.

L'emploi créé à temps non complet de 31,5 heures hebdomadaires correspondant à 17,5 heures d'enseignement devient pour nécessité de service à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires correspondant à 20 heures d'enseignement.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

OBJET **Optimisation des ressources humaines**
Gestion de l'effectif communal
Création de postes et transformation d'emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le RAPPORT N°23/7-060 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

ARTICLE 2

Autorise suite aux derniers avancements de grade et promotion interne la transformation des postes figurant à l'annexe jointe.

ARTICLE 3

Autorise la transformation de l'emploi d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe créé par la Délibération n° 15/5-32 du 26 septembre 2015 figurant à l'annexe jointe.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

| Direction | Emploi | Nombre poste | Grade | Temps travail | Missions | Niveau de recrutement | Niveau de rémunération | Modalité de recrutement |
|--|-----------------------------|--------------|-----------------------|---------------------|---|---|--|---|
| Direction coordination mairies annexes | Assistant administratif | 2 | Adjoint administratif | 35h00 | Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 777.12 € et 2 328.47 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. |
| Direction éducation | Agent polyvalent de cantine | 3 | Adjoint technique | 22h (non annualisé) | Participer aux activités de production, de distribution et de service des repas. Participer aux activités d'entretien des locaux et matériels. Assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés. | Fixé entre 1 117.04 € et 1 463.61 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. |
| Direction Education | ATSEM | 2 | ATSEM | 30h08 | Assister le personnel enseignant pour l'accueil, la surveillance, l'hygiène des enfants, l'encadrement et l'animation des activités éducatives, la préparation et l'entretien du matériel. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 421.37 € et 1 971.58 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. |

| | | | | | | | | |
|--|---------------------------|---|-----------------------|-------|---|--|---|---|
| Direction des sports | Agent d'exploitation | 2 | Adjoint technique | 35h00 | Réaliser l'entretien du site (intérieur et extérieur), Effectuer les permanences lors des différentes manifestations ; Assurer l'accueil des usagers. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 777.12 € et 2 328.47 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. |
| Direction de l'éducation | Agent polyvalent | 5 | Adjoint technique | 35h | Réceptionner et ranger les marchandises ; Préparer les colis des produits ; Gérer les livraisons ; Effectuer le nettoyage et la maintenance des équipements . | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 777.12 € et 2 328.47 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. |
| Direction coordination des mairies annexes | Agent polyvalent propreté | 2 | Adjoint technique | 35h | Assure l'entretien des espaces verts et voiries communales Balayage des rues et élagage ; Participe à l'embellissement du secteur Assure l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 777.12 € et 2 328.47 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. |
| Direction de la communication | Assistant de direction | 1 | Adjoint administratif | 35h | Traiter les commandes de produits, équipements et marchandises de la Direction ; Assurer les opérations d'achat auprès des fournisseurs et assure l'approvisionnement en fonction des besoins. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. |
| Direction jeunesse | Assistant administratif | 1 | Adjoint administratif | 35h00 | Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction. | Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés | Fixé entre 1 777.12 € et 2 328.47 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. |

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

II – Création d’emplois permanents de catégorie B

Afin de pallier le manque d’effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

| Direction | Emploi | Nombre poste | Grade | Temps travail | Missions | Niveau de recrutement | Niveau de rémunération | Modalité de recrutement |
|--|-----------------------------|--------------|------------|---------------|--|--|---|---|
| Direction de l’énergie et des télécoms | Technicien | 1 | Technicien | 35h | Conduite des opérations liées aux infrastructures de Télécommunication Conduite des opérations liées à la vidéo protection et la mise en sureté des bâtiments communaux Conduite et suivi des travaux neufs et de maintenance des infrastructures de Télécommunication Participer au projet Ville Numérique Utilisation d’outils et de logiciels spécifiques | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné. | Fixé entre 1 811.58 € et 2 889.67 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des techniciens territoriaux. |
| Direction des ressources humaines | Gestionnaire carrière- paie | 1 | Rédacteur | 35h | Appliquer et gérer à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l’ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie. Accueillir et informer les agents sur leur parcours professionnel. | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné. | Fixé entre 1 811.58 € et 2 889.67 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux. |
| Direction des grands projets | Référent administratif | 1 | Rédacteur | 35h | Organiser et diriger la mise en œuvre des plans d’actions en fonctions des objectifs définis par la direction ; Assurer et piloter la gestion courante de la cellule administrative dans le respect des plannings et de la qualité attendue. | Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné. | Fixé entre 1 811.58 € et 2 889.67 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux. |

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 de la Loi n°84-53 du code général de la fonction publique.

III – Création d’emplois permanents de catégorie A

Afin d’accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

| Direction | Intitulé de fonction | Nombre poste | Grade | Temps travail | Missions | Niveau de recrutement | Niveau de rémunération | Modalité de recrutement |
|--|----------------------|--------------|----------------------|---------------|---|--|---|--|
| Direction générale adjointe – Ville ambitieuse | Délégué de projets | 1 | Ingénieur Attaché | 35h | Accompagner la direction générale et ses directions dans la mise en œuvre du projet municipal ; Participer à la coordination générale des projets ; Effectuer des analyses, études et conduite de contrôles internes ; Participer à la sécurisation et à l'optimisation des procédures | Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné | Fixé entre 1 919.88 € et 4 784.95 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux. |
| Direction de la voirie | Responsable de pôle | 1 | Ingénieur Attaché | 35h | Effectuer le pilotage et la gestion administrative, technique et financière. Animer et manager une équipe de techniciens. Participer à la définition des cahiers des charges des marchés et autres consultations nécessaires à la réalisation des projets | Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné | Fixé entre 1 919.88 € et 4 784.95 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu | Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux. |

Pour l’ensemble des emplois :

- Le niveau de rémunération suivra l’évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L’agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d’inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l’article L.332-8 de la Loi n°84-53 du code général de la fonction publique.

IV- Transformations d'emplois

A. Suite aux derniers avancements de grade et promotions internes, il est proposé la transformation des postes suivants.

| | Emploi actuel | | Emploi nouveau | |
|-------------------------------|---|-------------|---|------------|
| | Nature de l'emploi | Nombre | Nature de l'emploi | Nombre |
| Filière administrative | Adjoint administratif | - 6 | Adjoint administratif principal de 2ème classe | 6 |
| | Adjoint administratif principal de 2ème classe | -14 | Adjoint administratif principal de 1ère classe | 14 |
| | Adjoint administratif principal de 1ère classe | -1 | Rédacteur | 1 |
| | Directeur territorial | -1 | Attaché hors classe | 1 |
| | Rédacteur principal de 2ème classe | -1 | Rédacteur principal de 1ère classe | 1 |
| | Rédacteur principal de 1ère classe | -1 | Attaché | 1 |
| | Rédacteur | -1 | Rédacteur principal de 2ème classe | 1 |
| Filière technique | Adjoint technique principal de 2ème classe | -30 | Adjoint technique principal de 1ère classe | 30 |
| | Adjoint technique | -14 | Adjoint technique principal de 2ème classe | 14 |
| | Adjoint technique principal de 1ère classe | -17 | Agent de maîtrise | 17 |
| | Adjoint technique principal de 2ème classe | -4 | Agent de maîtrise | 4 |
| | agent de maîtrise | -48 | Agent de maîtrise principal | 48 |
| | agent de maîtrise principal | -1 | Technicien | 1 |
| | Technicien principal de 1ère classe | -1 | Ingénieur | 1 |
| Filière médico-social | Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles | -14 | Agent de maîtrise | 14 |
| | Agent social territorial principal de 2ème classe | -1 | Agent social territorial principal de 1ère classe | 1 |
| | Agent social territorial | -1 | Agent social territorial principal de 2ème classe | 1 |
| | Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles | -10 | Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles | 10 |
| | Assistant de conservation principal de 2ème classe | -1 | Assistant de conservation principal de 1ère classe | 1 |
| | Bibliothécaire | -1 | Bibliothécaire principal | 1 |
| | Educateur des activités physiques et sportives | -2 | Educateur principal des activités physiques et sportives de 2ème classe | 2 |
| Filière sportive | Educateur principal des activités physiques et sportives de 2ème classe | -3 | Educateur principal des activités physiques et sportives de 1ère classe | 3 |
| | | | | |
| Total | | -171 | | 171 |

B. Transformation de l'emploi d'assistant de l'enseignement artistique

Pour répondre aux besoins des services, il est proposé la transformation de l'emploi d'assistant de l'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe créé par la Délibération n° 15/5-32 du 26 septembre 2015.

L'emploi crée à temps non complet, 31.5 heures hebdomadaires correspondant à 17.5 heures d'enseignements devient pour nécessité de service à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, correspondant à 20 heures d'enseignements.